

<http://enseignants.se-unsa.org/Indemnite-cycle-terminal-attention-aux-emplois-du-temps>



Enseignants de l'Unsa

Indemnité cycle terminal : attention aux emplois du temps !

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juin 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Indemnité cycle terminal : attention aux emplois du temps !

Une indemnité de sujétions est allouée aux personnels enseignants du 2nd degré, dont les enseignants d'EPS assurant au moins six heures de service hebdomadaire d'enseignement dans les classes de première et de terminale de la voie professionnelle et dans les classes préparant à un CAP.

Le bénéfice de l'indemnité est également ouvert aux personnels enseignants assurant au moins six heures de service hebdomadaire d'enseignement en EPS dans les classes de première et de terminale des voies générale ou technologique.

Le taux annuel de l'indemnité passe de 300 Euros à 400Euros pour la prochaine rentrée

Attention

Pour toucher cette indemnité, les 6 h minimum doivent impérativement être effectuées dans le même type d'établissement.

Dans le cas d'une cité scolaire et d'un partage des services entre une section professionnelle et une section générale ou technologique, le SE-Unsa vous encourage à faire attention dans les propositions d'emplois du temps. Les horaires ne se cumuleront pas pour toucher cette indemnité.

Même si le SE-Unsa est satisfait de cette nouvelle indemnité instaurée depuis l'année 2015/2016, elle n'est pas à la hauteur de la pondération des certifiés.

Tout comme les PLP, les Enseignants d'EPS de l'Unsa demandent la même reconnaissance avec un alignement de la pondération "classes à examens".

Cette question d'équité de traitement ne se poserait pas si le Ministère acceptait que les PEPS deviennent certifiés comme leurs collègues, mais là c'est une autre histoire, ...